



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

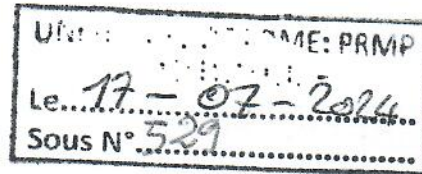
=====

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

=====

COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS

=====



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 089/CCMP/07-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi dix-sept juillet à quatorze heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2 de l'Université de Lomé, sise au lycée de Tokoin 1.

Trois (03) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le courrier n° 453/UL/CP/PRMP/07-2024 du 15 juillet 2024 par lequel la Personne responsable des marchés publics de l'Université de Lomé demande à la CCMP l'autorisation pour rendre infructueuse la procédure relative à la certification du réseau intranet de l'Université de Lomé et la relancer en adressant la demande de cotation aux entreprises DIGITAL & CO, BETEIR et BUY MORE qui auraient l'expertise nécessaire pour exécuter le marché.

Après examen de la requête, la CCMP note qu'elle est motivée par l'absence de plis reçus à l'issue de la date limite initiale de dépôt des offres et à l'expiration du nouveau délai de cinq (05) jours calendaires ouvert ; la seule offre reçue dans le délai initial ayant été retiré par le soumissionnaire « juste après l'heure limite fixée pour l'ouverture des offres ».

En conséquence, elle donne son avis de non objection pour déclarer la procédure infructueuse et pour la relancer en adressant la demande de cotation aux entreprises DIGITAL & CO, BETEIR et BUY MORE qui auraient l'expertise nécessaire pour exécuter le marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Le Rapporteur,

M. YOVO Kwassi



Ont signé :

Le Président,

M. BOROZE Tchamye T-E.

